

Présentation de la consultation juridique sur les discriminations

Entre Grenoble Alpes métropole, la Clinique juridique de la Faculté de Droit de l'Université Grenoble Alpes, l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Grenoble et la Régie de quartier Villeneuve-Village Olympique

Contexte

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les discriminations, la métropole a mis en place le réseau partenaires-Egalité animé autour d'une charte qui présente 2 principaux engagements : agir face aux discriminations en mobilisant le droit et soutenir les citoyens pour faire valoir leurs droits et développer leurs initiatives pour l'égalité. Une cellule de veille et d'actions a été créée pour répondre au 1^{er} engagement. La CVA a comme objectifs de :

- repérer et rendre visible les discriminations
- éviter la coproduction des discriminations et agir sur les pratiques en faisant du droit la norme des pratiques ;
- améliorer l'accès au droit de la non discrimination ; cela suppose d'améliorer le parcours d'accès aux droits des personnes notamment en accompagnant les réorientations vers les acteurs du droit sur le territoire pour une prise en charge des stratégies de défense des personnes discriminées

On peut considérer que la CVA articule concrètement inégalités et discriminations puisqu'elle est composée de structures professionnelles accompagnant les personnes qui peuvent rencontrer des difficultés d'accès aux droits (Missions locales, associations d'accès à la santé, prévention spécialisée,..), qui sont aussi parmi celles qui rencontrent un non recours au droit et sont exposées aux discriminations. Les associations de LCD sont partenaires accompagnants juridiques de la CVA. Aujourd'hui la majorité des orientations des personnes se font en direction du Défenseur des droits.

Constats

Nous avons éprouvé des difficultés lors d'orientation vers des acteurs du Droit ; Ces difficultés ont montré les besoins du territoire qui sont :

- meilleur repérage et partenariat avec les acteurs du terrain (outre Défenseur des droits, associations dont l'objet est un des critères type APF, ADATE, etc... institutions, syndicats,..)
- compétence et formation dans l'écoute et le recueil de la parole des vécus discriminatoires ; accompagnement de la violence que cela représente

- besoin de coordination
- compétences juridiques : transversalité, soit tous les champs et tous les critères de discrimination; enjeu d'un usage du droit au service de l'égalité et de la non discrimination

Emergence du projet

Inspirée d'un dispositif efficace existant sur Villeurbanne, la Métropole et ses partenaires ont souhaité construire une consultation juridique spécialisée sur les discriminations ; ils souhaitent même aller plus loin en intégrant des étudiants futurs professionnels ou chercheurs. Cette consultation allie :

- une association de lutte contre toutes les formes de discrimination, ou du moins une association qui a intégré cette dimension et dont le bon accueil des personnes sur cette thématique est constaté
- des avocat.es compétent.es et formé.es sur cette question pour apporter les analyses juridiques appliquées aux situations
- des étudiant.es en libertés publiques et droits fondamentaux qui participeront aux permanences et pourront aller plus loin sur les analyses juridiques et les ressources en droit

Institutions et représentant.es impliqué.es :

- Institut des Droits de l'Homme : Maître Armand Samba Sambéligue (président),
- Clinique du Droit : Anca Alincai, professeure de Droit à la faculté de droit de Grenoble, Julie Arroyo, maîtresse de conférences à la faculté de droit de Grenoble
- Régie de quartier : Direction, et Jouda Bardi (médiatrice)
- Grenoble Alpes métropole : Direction cohésion sociale et politique de la ville : Malik Allam, directeur, Sophie Ebermeyer et Réihane Mérazka, respectivement chargées de mission et chargée d'études Egalité et lutte contre les discriminations ; Myriame Matari, avocate et formatrice, dans le cadre de son accompagnement du dispositif métropolitain.

Actualité du dispositif

- une convention entre les 4 partenaires a été signée en 2020 ; chaque partenaire participe à son financement
- la Régie de quartier Villeneuve village olympique a proposé d'accueillir la consultation en la complétant (15j avant) d'une permanence d'écoute (toutes les personnes n'ayant pas forcément besoin ou le souhait de voir un.e avocat.e)
- La métropole a mis en place la formation sous la forme de 4 demi-journées. Des associations locales ont participé à la formation
- pour l'IDH : 9 avocat.es se sont mobilisé.es et 6 ont été formés en 2021
- pour la clinique : les étudiants seront formés par la Faculté le jour de la première séance de mise en place de la consultation juridique, le 30/09/2021, puis en continu dans le cadre de la clinique juridique
- le Défenseur des droits appuie la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif expérimental à l'échelle d'une agglomération
- la consultation sera inaugurée au cours de l'année 2021-2022